

Programmes, projets et activités soumis à évaluation d'incidences applicable dans la Drôme

THEME : URBANISME et PLANIFICATION

SOUS-THEMES	DESCRIPTION DU PROJET	LOCALISATION (même partielle)	REFERENCE REGLEMENTAIRE
PLANIFICATION	PLU (sauf s'il est inclus dans un SCOT)	partout	liste nationale
CARTE COMMUNALE	lorsqu'elle permet la réalisation d'aménagements relevant du régime d'évaluation d'incidence	partout	liste nationale
UTN	création ou extension d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation	partout	liste nationale
PERMIS DE CONSTRUIRE et DECLARATION PREALABLE	<p>Les constructions nouvelles, les extensions de bâtiment ou changements de destination, les aménagements, installations et travaux, soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager et situés même partiellement dans un site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans une commune non dotée d'un document d'urbanisme (RNU), lorsque la réalisation est prévue en dehors des zones déjà urbanisées - dans une commune dotée d'un document d'urbanisme n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, lorsque la réalisation est prévue dans une zone naturelle, agricole ou forestière, ou une zone à urbaniser d'un PLU ou d'un POS, ou en dehors des zones déjà urbanisées dans le cas d'une carte communale - dans une commune dotée d'un document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, lorsque la réalisation est prévue dans une zone naturelle (N ou ND) ou une zone non constructible d'une carte communale 	dans un site Natura 2000	1e liste locale
MONUMENT HISTORIQUE	La restauration de toitures, la rénovation des combles, l'isolation des monuments historiques soumises à autorisation	dans et à moins de 5 km d'un site à enjeux chauves souris *	1e liste locale
PERMIS DE DEMOLITION	Démolition soumise à permis (pour les POS et PLU qui le prévoient)	dans un site à enjeux chauves souris *	1e liste locale

[Liste nationale](#)

[1e liste locale :](#)

[2e liste locale :](#)

article R414-19 du code de l'environnement

arrêté préfectoral 2014-239-0014 du 25 novembre 2014

arrêté préfectoral 2014-239-0013 du 25 novembre 2014

* consulter la liste des sites concernés dans l'arrêté 2014-239-0013